

4. Réagir : dès la détection

- Intervenir au plus vite pour effectuer la levée de doute
- Faire intervenir les FSI si présence confirmée



5. Limiter les effets, les conséquences

Le but de cette stratégie de défense est, si possible, d'empêcher le passage à l'acte et de limiter les conséquences d'un acte de malveillance, permettant une reprise rapide de l'activité même en cas d'effraction.

Conseils de vigilance

- Être curieux et observateur
- Abandonner les habitudes

Réflexes à adopter

- S'habituer à identifier et retenir des détails
- Relever et communiquer à la gendarmerie tout événement, véhicule, personne ayant un comportement inhabituel

En cas de vols

Contactez immédiatement le



NE TOUCHEZ À RIEN

Préservez les traces et indices,
empêchez toute personne de pénétrer
dans la zone

VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :

Applications mobiles à votre service :



PRÉVENTION DES VOLS



Face aux vols

Ayez les bons réflexes



Le délinquant est un être rationnel, son objectif est : d'obtenir un maximum de gain en prenant le minimum de risques.



Une méthode :

- réduire les gains
- augmenter les difficultés
- augmenter les risques

Stratégie de défense

1 - Dissuader : montrer au délinquant que pénétrer sur le site va lui demander des efforts et qu'il risque d'être repéré ou identifié.

- Site clôturé :

→ clôture solide, difficilement franchissable (panneau rigide, mur béton, haie d'épineux...)



- portail homogène à la clôture (hauteur, solidité)
- dispositif anti-véhicule béliet le long des voies publiques (plot scellé, muret de sous-bassement, fossé, trottoir surélevé...)

- Éclairage :

l'éclairage participe à la dissuasion, car il permet la surveillance naturelle

- sur détection
- sans zone blanche



- Vidéoprotection :

- la présence de caméra, factice ou non participe à la dissuasion
- l'affichage visible dès la clôture



- L'entretien des lieux :

- si un établissement est bien tenu, il est également bien surveillé
- réparer rapidement toute dégradation

2. Détecter / Alerter : au plus tôt, dès la clôture avant même de pénétrer sur le site.

- Détection par moyens électroniques :

- infrarouge, hyperfréquence...
- vidéo-détection
- détecteur volumétrique
- contact magnétique

- Présence humaine :

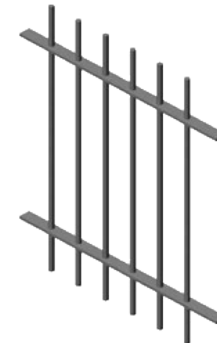
- gardien / personnel logé sur site
- agents de sécurité
- agent cynophile

- Alerte aux responsables du site en vue d'effectuer une levée de doute

- personnel d'astreinte
- télésurveillance

3. Bloquer / Freiner : ralentir la progression de l'individu

- Par des éléments de protection mécanique
- clôture difficilement franchissable
- ouvrants (portes et fenêtres) et volets d'un degré de résistance à l'effraction convenable
- rideaux métalliques
- barreaudage sur les ouvrants non munis de volets



- Attention aux facilitateurs d'escalade
- conteneur à déchet
- aménagement urbain (poubelle scellée, banc public...)
- poteau d'éclairage ou de signalisation
- gouttière
- abri bus
- armoire télécom ou EDF
- végétation